



Mois sans tabac en Nouvelle-Aquitaine

Qu'est-ce que c'est ?



C'est un défi collectif qui vise à inciter et à accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

À qui ça s'adresse ?



Aux fumeurs et aux non-fumeurs.
À toutes les structures, publiques comme privées, et aux professionnels libéraux qui veulent soutenir le Mois sans tabac.



Comment ça se déroule ?

Septembre

On prépare l'édition !

Commande gratuite des outils de communication (flyers, affiches, kits, brochures) auprès de Santé publique France en créant un compte sur le site partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr.

Octobre

On recrute des fumeurs pour relever le défi

On prépare les fumeurs pour augmenter leurs chances de succès :

1. Communiquer sur la campagne Mois sans tabac
2. Inviter les fumeurs à participer au défi
3. Inciter les fumeurs à s'inscrire sur tabac-info-service.fr
4. Aider les fumeurs à se préparer au défi

Novembre

On soutient les fumeurs

Pendant les 30 jours du challenge, on reste présent et on continue d'encourager les fumeurs dans leur défi : consultations, ateliers, jeux...

À vous de choisir !

Décembre

On félicite et on encourage à poursuivre !

C'est la fin du Mois sans tabac ! On encourage tous les participants à poursuivre leur arrêt !

Besoin de ressources ?

- Au national : Retrouvez toutes les actualités et les outils à la commande sur le site partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr
- En Nouvelle-Aquitaine : Retrouvez toutes les informations sur les actions, outils et événements de la campagne sur le site www.moisanstabac-na.com
- Pour le grand public : Le défi et les informations sur l'arrêt du tabac sont à retrouver sur le site www.tabac-info-service.fr
- OSCARS : Inspirez-vous des actions déjà réalisées puis évaluez et valorisez les vôtres en ligne sur oscarsante.org/moisanstabac/nouvelle-aquitaine



Privilégiez les outils numériques !

Toutefois, si vous souhaitez organiser des actions en présentiel, veillez au respect des gestes barrières et référez-vous au protocole de votre structure.